

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique

DU INGENIERIE TERRITORIALE

- Création -

UFR de rattachement : Ecole de droit

Etablissements partenaires : Institut d'Auvergne de Développement des
Territoires

Responsables du diplôme : Sébastien Defix- Sandra Rougé Guichard

Validation à compter du : *(à ne pas renseigner)*

Validation accordée jusqu'en : *(à ne pas renseigner)*

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La mise en place de projets territoriaux nécessite une maîtrise globale de leur environnement tant géographique que juridique, économique, financier, naturel ou numérique. Elle nécessite également pour les collectivités de comprendre et connaître les attentes de leurs partenaires publics et/ou privés dans le montage de ces projets.

L'ingénierie territoriale se définit comme « l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions ».

L'ingénierie territoriale signifie alors le souci d'assembler, de coordonner les différents niveaux d'action territoriale, de mutualiser les ressources comme les différents acteurs du territoire (publics comme privés).

Elle apparaît comme une discipline d'adaptation de et à l'environnement territorial d'aujourd'hui, et aux grandes mutations rencontrées par ce dernier. La mise en place de projets territoriaux nécessite alors de la part de ceux qui les conduisent une approche pluridisciplinaire et technique.

Par la mise à disposition de compétences, le partage d'expériences, le DU Ingénierie Territoriale a pour objectif d'offrir les outils permettant de renforcer la capacité d'agir et d'innover de ceux qui s'intéressent aux projets territoriaux et de ceux qui souhaitent compléter leur formation universitaire.

Les objectifs de la formation sont :

- maîtriser les enjeux juridiques, économiques et financiers des projets territoriaux
- disposer des outils techniques
- anticiper les difficultés dans le montage et la mise en place des projets territoriaux

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

Mis en forme : Français (France)

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)

IV – Partenaires de la formation (éventuellement)

Institut d'Auvergne de Développement des Territoires

51 Boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand

Date

Partenariat en cours d'établissement avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires (joindre les conventions)

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif (joindre les conventions)

V – Responsables du DU

Nom, Prénom : Defix Sébastien

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) : Professeur associé Ecole de droit

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : sebastien.defix@uca.fr, 04 73 17 76 12

Nom, Prénom : Rougé Guichard Sandra

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) : Intervenant extérieur Ecole de droit

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : sandra.rouge@uca.fr, 04 73 17 76 12

VI – Composition du conseil de perfectionnement

"Commission en charge du suivi du diplôme, le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel."

Pour les DU à l'UCA, le conseil de perfectionnement devra comprendre au moins un représentant des catégories suivantes : enseignant, étudiant, monde socioprofessionnel (en rapport avec la formation).

Préciser : Nom, Prénom, Qualité.

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

[Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant](#)

[Le Directeur des Etudes de l'Ecole de Droit ou son représentant](#)

[Les responsables pédagogiques du DU](#)

Date

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

2 membres de l'équipe pédagogique

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : création

Première année universitaire concernée par la demande : 2018-2019

Niveau de la formation (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Master 1 et 2 droit public	L3 Droit et AES, L3 Gestion
RE		
FC	Agents et élus collectivités territoriales	Expérience en collectivités – possibilité d'une VAP

Mis en forme : Français (France)

Durée de la formation (en années universitaires et en heures) : 99 heures (33 heures x 3)

Calendrier de la formation (début, fin, périodes d'examen) : de janvier à juin - examen première semaine juillet

Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UCA) :

IADT, boulevard François Mitterrand - Clermont Ferrand

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (oui, non) : oui

Ouverture en formation continue (FC) (oui, non) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription (oui, non) : ~~non~~ oui

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation (à relier au calcul du tarif d'inscription) : 10

Capacité d'accueil maximale : 320

Période d'inscription / de candidature : ~~septembre~~ octobre / décembre 2018

Contact Scolarité (nom, prénom, téléphone, courriel) : du.droit@uca.fr 04 73 17 76 12

Mis en forme : Français (France)

Date

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les cours ont lieu environ 3 jours par mois, le vendredi à compter du mois de janvier, à Clermont Ferrand (IADT, 53 boulevard François Mitterrand).

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Date

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances						
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE	
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient			
UE1 : Intégrer et Mobiliser EC1: Intégrer et proposer Intégrer le projet dans un projet de territoire (3 heures) (Laurent Rieutort) Intégrer le projet dans un projet de collectivités (6 heures) (Delphine Soulier) Mesurer la viabilité économique du projet (6 heures) (Sébastien Marchand) Notion et montage de projets européens (6 heures) (Eric Egli, Stéphane Zapatta) EC2: Mobiliser les ressources et communiquer Les ressources financières (8 heures) (Christophe Bozon) Le marketing du projet (4 heures) (Eric Atlan)	33	33			Epreuve unique de 4 h					Première semaine de juillet	1
21	21										
UE 2 : CONSTRUIRE ET GARANTIR EC1: Structurer juridiquement le projet (Claude Devès) Associer les	33	33									1
	12	12									

Mis en forme : Français (France)

Date

compétences (6 heures) Mutualiser les moyens (6 heures)							
<i>EC2: Contractualiser autour du projet (Sébastien Defix)</i> Marchés publics ou concessions (5 heures) La gestion du contentieux de la commande publique (4 heures)	9	9					
<i>EC3: Sécuriser le projet (Bertrand de Gerando)</i> Les garanties financières (6 heures) Les garanties environnementales (6 heures)	12	12					
UE 3 : ANTICIPER ET GERER	33	33					
<i>EC1: Gérer le projet</i> Gestion administrative et fiscale (6 heures) (Sandra Rougé Guichard) Gestion européenne (5 heures) (Christian Biral)	11	11					
<i>EC2: Prévenir les difficultés</i> Le contentieux des aides d'Etat (5 heures) (Amélie Nozière) La gestion des reprises d'entreprises en difficulté (5 heures) (François Emmanuel Guillaumin)	10	10					
<i>EC3: Anticiper la fin du contrat</i> (Philippe Gazagnes, Charles	12	12					1

Mis en forme : Français (France)

Date

Philippe Gros) L'indemnisation des partenaires en fin de contrat (6 heures) Le contentieux de la fin de contrat (6 heures)									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Document de travail

Date

III – Règles de délivrance du diplôme

Règles générales Le DU est validé avec une moyenne de 10/20 minimum. Le diplôme est assorti des mentions suivantes, en fonction des notes obtenues pour l'ensemble de l'année :

- Passables lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
- Assez bien, lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieur à 14/20 et inférieure à 16/20
- Très bien lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 16/20 - examen écrit

Compensation entre les UE (oui/non) : oui

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? (oui/non) : oui non, elle est proposée aux étudiants dont la moyenne en première session est supérieure à 8/20 ou dont la défaillance en première session est justifiée. L'épreuve de seconde session est un oral transversal organisé sous la responsabilité du directeur du DU.

Possibilité de validation des compétences (délivrance d'une attestation de compétences) par unité d'enseignement sur présentation orale d'un rapport relatif aux enseignements de l'unité d'évaluation concernée.

Le redoublement est accordé par le Président de l'Université sur proposition du directeur du DU. Le tarif "seconde inscription" est accordé aux étudiants redoublants. Pour les stagiaires en formation continue, le coût horaire est rapporté au volume horaire suivi.

Les étudiants bénéficiaires du tarif "seconde inscription" sont soumis aux obligations d'assiduité en vigueur dans la formation faisant l'objet de l'inscription initiale. Dans le cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, le DU ne pourra pas leur être délivré.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Présenter les compétences acquises au terme du DU dans le tableau ci-dessous : utiliser les numéros d'UE de la maquette en indiquant par un X, pour chaque compétence, la ou les UE concernées.

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
▲ Analyse globale faisabilité d'un projet de territoire	X					
▲ Montage juridique et financier d'un projet de territoire		X				
▲ Gestion et contentieux d'un projet de			X			

Mis en forme : Paragraphe de liste, Avec puces + Niveau : 1
+ Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Français (France)

Date

territoire						

V – Equipe pédagogique

Donner la liste des enseignants en précisant : nom, prénom, établissement de rattachement ou entreprise, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, PRAG, vacataire, chargé de recherche...), qualité pour les extérieurs (profession, ...), n°UE concernée, matière concernée (si plusieurs enseignants dans l'UE), volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque matière.

Référence de l'UE	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
U2	Sébastien DEFIX	PA		Ecole de droit Clermont Ferrand
UE 2	Bertrand de GERANDO	IE	Avocat droit public	De Gerando Avocats Paris
UE 2	Claude DEVES	IE	Professeur émérite honoraire	Ecole de droit de Clermont-Ferrand
UE 3	Amélie NOZIERE	IE	Juriste	Conseil départemental du Puy de Dôme
UE 3	Philippe GAZAGNES	IE	Magistrat administratif	Tribunal administratif de Clermont Ferrand
UE 3	Charles Philippe GROS	IE	Avocat droit public	Clermont Ferrand
UE 1	Sébastien MARCHAND	MCF		Université Clermont Auvergne
UE 1	Laurent RIEUTORT	Pr.		Université Clermont Auvergne
UE 3	Sandra ROUGE-GUICHARD	IE	Associée	RG Conseils Clermont Ferrand

Date

UE 1	Jean-Marc ATLAN	IE	Directeur	EKNO Communication (Lyon)
UE 1	Christophe BOZON	IE	Responsable financement de projets	Caisse des dépôts et consignations (Paris)
UE 1	Delphine SOULIER	IE	Directrice	CaravanSerail (Clermont Ferrand)
UE 3	Christian BIRAL	IE	Chargé des projets européens	Region AURA
UE 1	Eric EGLI	IE	Directeur	ABP Immobilier
UE 1	Stéphane ZAPATA	IE	Directeur	Association Pays Vichy-Auvergne
UE2	François Emmanuel GUILLAUMIN	IE	Collaborateur	Me Petavy

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 30

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 69

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Le jury est composé de 3 membres dont le responsable du DU et un membre de l'équipe pédagogique"

Mis en forme : Français (France)

VII – Modalités d'admission

Si non titulaire d'un diplôme en droit, entretien d'admission avec un membre de l'équipe pédagogique pour VAP.

VIII – Mobilité à l'international

Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation.

Sans objet

Date

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU propose-t-il un module DPC ? (*oui/non*) : non

Date

Document de travail

